

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020.

➤ **Commune.**

Le compte Administratif 2020 est présenté par le doyen d’âge.

Le Conseil municipal, après s’être fait présenter le budget de l’exercice 2020 dressé par Mr Stéphane BARDIN, Maire, et les décisions modificatives qui s’y rattachent, à l’unanimité des membres présents et représentés, donne acte de la présentation faite du compte administratif qui se résume comme suit : Totaux cumulés, en fonctionnement et investissement, pour l’ensemble d’un montant des dépenses de 1 196 927,70€ et d’un montant des recettes de 1 194 131,98€ ce qui donne un résultat définitif négatif de 2 812,36 €. Le Conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

➤ **Lotissement.**

Le compte Administratif 2020 est présenté par le doyen d’âge.

Le Conseil municipal, après s’être fait présenter le budget de l’exercice 2020 dressé par Mr Stéphane BARDIN, Maire, et à l’unanimité des membres présents et représentés, donne acte de la présentation faite du compte administratif qui se résume comme suit : Totaux cumulés, en fonctionnement et investissement, pour l’ensemble d’un montant des dépenses de 85 581,68€ et d’un montant des recettes de 232 627,69€ Ce qui donne un résultat définitif positif de 147 046, 01€.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

□ **PLAN DE SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES DES PETITES COMMUNES (ASP).**

➤ **Demande de subventions pour les équipements des cantines.**

Dans le cadre du plan France Relance l’Etat propose un plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes. L’objectif de cette mesure est d’accompagner et d’accélérer l’application de la loi Egalim dans les cantines des écoles primaires des petites communes, par le soutien aux projets d’investissement. Un dossier a été déposé auprès de l’Agence de Services et de Paiement (ASP) afin de bénéficier d’une aide financière pour l’achat 2 armoires froides, 2 machines à laver et 2 fours pour un montant total de 16 269.34 € HT pour les cantines des écoles d’Aubiat et de Chazelles. Le montant de l’aide attribuée aux communes est égal au montant des dépenses dans la limite d’un plafond fixé à 6 300 € + 0.70 €/repas à partir du 7 000e lorsque le nombre de repas servis pendant l’année scolaire 2018/2019 est compris entre 7 000 et 13 999.

□ **PLAN DE RELANCE POUR LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE.**

➤ **Demande de subvention pour les équipements numériques.**

Un appel à projets pour un socle numérique est lancé dans les écoles élémentaires visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d’appuyer la transformation numérique des écoles. Un dossier de demande de subventions est déposé afin de bénéficier d’une aide financière des écoles de la commune pour un montant total de 7 277,30 avec une subvention de 5 079,00 €. Aubiat : Un atelier numérique avec 8 tablettes pour un montant de 2855,70 € TTC, 1 carte (google Play) prépayée de 25€ TTC, un pc portable pour un montant de 843, 60 € TTC.

Chazelles : Un écran numérique pour un montant total de 3500 € TTC et 2 applications Pédagogiques ‘NARAMUS’ pour un montant de 53 euros.

□ **AFFAIRES SCOLAIRES.**

➤ **Restauration scolaire - Lancement d’une consultation auprès de prestataires avec un cahier des charges.**

Dans le cadre de la loi EGALIM, il est nécessaire de choisir un prestataire pour la fourniture de repas en liaison chaude ou liaison froide pour les enfants des restaurants scolaires des écoles publiques élémentaires d’Aubiat et de Chazelles.

▪ **DELIBERATIONS DIVERSES.**

➤ **Plantations d’arbres – Lancement de partenariat avec l’association TERRE de LIMAGNE.**

Le conseil municipal prend connaissance du rapport de la commission développement durable du 23 mars 2021 concernant la rencontre avec l’association Terre de Limagne. Cette association accompagne les collectivités dans la conception de jardin-forêts ou de micro-forêts, action s’inscrivant dans la lutte contre les changements climatiques, conseille gratuitement concernant l’aménagement, les essences, le design et se propose de former les agents et des citoyens de la commune pour l’entretien et le maintien de ces forêts. L’association peut aussi épauler les communes dans leurs demandes de subvention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’une poursuite des études et de l’accompagnement par l’association Terre de Limagne. La logique proposée sera de réaliser un ou deux chantiers-test dans un premier temps et de profiter de cette première expérience pour continuer la politique sur d’autres parcelles, les arbres devront être plantés à l’automne.

➤ **NETTOYONS LA NATURE**

Les habitants de la commune d’Aubiat sont invités à une ‘MATINEE CITOYENNE’ qui aura lieu le samedi 27 mars de 8h30 à 12h00. Masque obligatoire.

Prochaines dates des conseils municipaux à 20H30 (à huis clos selon la progression de la crise sanitaire)

29/03/2021.	26/04/2021	21/05/2021	28/06/2021
-------------	------------	------------	------------